



## Règlement intérieur du service Jeunesse Année scolaire 2020-2021

### 1. LE SERVICE JEUNESSE :

Il accueille les jeunes de 11 à 17 ans. Ils sont déclarés auprès de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) sous les numéros d'agrément 0440378AP000319-E01 (mercredis) et 0440378CL000219 (samedis et vacances).

#### L'Accueil Jeunesse :

Le local jeune est une structure ouverte les mercredis, les samedis en période scolaire (sauf exceptions) et du lundi au vendredi durant les vacances scolaires. Il est situé Place Sainte Thérèse 44310 LA LIMOUZINIÈRE.

Il est dirigé par Stéphanie BONNIN, animatrice en charge de la jeunesse.

#### Les horaires d'ouvertures :

**En période scolaire :** Le local jeune est ouvert de 14h00 à 18h00 les mercredis et samedis (sauf exceptions, telles que les samedis précédant les vacances scolaires). Des soirées peuvent être prévues également.

**Pendant les vacances scolaires :** Le local jeune est ouvert de 14h00 à 18h00 pendant toutes les petites vacances (seulement 1 semaine pendant les vacances de Noël) et l'été (fermeture 3 semaines).

Les horaires peuvent changer selon le programme d'animation (soirée, sorties, activités, ...).

### 2. CONDITION D'ADMISSION :

Un dossier d'adhésion est à compléter en début d'année. Il est disponible en mairie, sur le site internet ou directement à la maison des jeunes.

#### Il est nécessaire, pour toute adhésion, de fournir :

- ✓ La photocopie des vaccins du jeune,
- ✓ La photocopie du livret de famille,
- ✓ Une autorisation de prélèvement par mandat SEPA (si paiement par virement bancaire),
- ✓ Une attestation d'assurance responsabilité civile ou scolaire,
- ✓ Un justificatif CAF ou MSA.

**Tout jeune sans dossier d'adhésion ne pourra être accueilli au service jeunesse.**

#### Conseils pratiques :

> La **capacité d'accueil étant limitée**, il est obligatoire **d'inscrire** le jeune à l'avance pour les animations (activités gratuites ou payantes, sorties, soirées). Les inscriptions ne seront prises en compte que sous réserve de places disponibles.

> La fiche d'adhésion est le lien entre l'équipe d'animation et les parents. Ces derniers s'engagent à **signaler toute modification importante en cours d'année** (vaccin, changement de médecin traitant, nouvelle adresse, nouveau n° de téléphone...).

### 3. INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font par mail ou à l'aide de la feuille d'inscription (fournie avec le programme des vacances ou disponible sur le site internet de la mairie). Les retours peuvent se faire par mail à l'adresse suivante : [animation.jeunesse@lalimouziniere.fr](mailto:animation.jeunesse@lalimouziniere.fr) ou directement à la maison des jeunes auprès de l'animatrice jeunesse.

#### 4. FACTURATION :

La facturation (adhésion, participation aux activités...) sera réalisée trois fois dans l'année :

- En juin : pour les vacances d'hiver et de printemps,
- En septembre : pour les vacances d'été,
- En décembre : pour les vacances d'automne et les adhésions.

Pour des raisons d'organisation et de sécurité :

En cas de présence exceptionnelle, l'inscription devra se faire la veille au plus tard jusqu'à 18h (validée sous réserve de place).

**En cas de présence non prévue, le jeune peut être refusé par manque de place.**

#### 5. ANNULATIONS :

L'annulation à une activité est possible **au plus tard 7 jours avant**. Dans le cas contraire, l'animation sera facturée, sauf si c'est pour raison médicale (Dans ce cas, un justificatif médical devra être fourni).

#### 6. TARIFS & FACTURATION :

Le montant de l'adhésion 2020/2021 est fixé selon le QF.

<b>Proposition de tarif : Adhésion service jeunesse 2020-2021</b>						
Quotient Familial	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif 6
<450	4,00 €	5,00 €	6,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €
451-600	5,00 €	6,00 €	7,00 €	6,50 €	7,50 €	8,50 €
601-750	6,00 €	7,00 €	8,00 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €
751-900	7,00 €	8,00 €	9,00 €	7,50 €	8,50 €	9,50 €
901-1050	8,00 €	9,00 €	10,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €
1051-1150	9,00 €	10,00 €	12,00 €	8,50 €	9,50 €	10,50 €
1151-1300	10,00 €	11,00 €	13,00 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €
1301-1500	11,00 €	12,00 €	14,00 €	9,50 €	10,50 €	11,50 €
1501-1650	12,00 €	13,00 €	15,00 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €
>1651	13,00 €	14,00 €	16,00 €	10,50 €	11,50 €	12,50 €

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal. Ils sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et garantis jusqu'au 31 août 2021.

<b>TARIF 2020-2021</b>		
CATEGORIE	COUT DE L'ACTIVITE PAR JEUNE	PRIX FAMILLE
Tarif A	Jusqu'à 5€	2,50 €
Tarif B	De 5€ à 7,99€	4,00 €
Tarif C	De 8€ à 10,99€	5,50 €
Tarif D	De 11€ à 14,99€	7,00 €
Tarif E	De 15€ à 19,99€	10,00 €
Tarif F	De 20€ à 30€	14,00 €
Tarif G	+ de 30€	16,00 €

**Modalités de paiement :**

Le règlement se fait après émission de la facture, adressée aux parents 3 fois par an (en juin, en septembre et en décembre), directement à la caisse du receveur municipal à la Trésorerie, 13 Boulevard Saint Blaise 44270 MACHECOUL.

Vous pouvez opter pour le prélèvement automatique, en remplissant le document prévu à cet effet.

En cas de difficultés de paiement, merci de prendre rapidement contact avec la Mairie.

**7. SECURITE :**

La commune se dégage de toutes responsabilités :

- En cas de perte ou de vol d'objet personnel.
- À partir du moment où le jeune a quitté l'enceinte de l'établissement, en dehors de toute sortie organisée par l'espace jeunesse.

Les jeunes de 14 ans et plus sont libres d'entrer et sortir comme ils le souhaitent.

Pour la tranche d'âge 11 à 13 ans, il est également possible d'autoriser le jeune à aller et venir à sa guise, dans ce cas merci de l'indiquer **sur le dossier d'adhésion** dans l'encadré « AUTORISATIONS ».

**Tout objet ou produit dangereux** (cutters, couteaux, allumettes, ...) est **interdit**. **Cigarettes, vapoteuses, alcool et autres stupéfiants sont également formellement interdits** dans et autour de l'espace jeunesse.

**Tout manquement à la discipline ou au respect** envers le matériel, les équipements, le personnel et les autres jeunes ainsi que toutes manifestations perturbant le bon fonctionnement des activités et du groupe, **feront l'objet d'une démarche envers les parents**.

Toute faute grave (refus d'obéir aux consignes données, insultes, vol, vandalisme, violence...) fera l'objet d'une sanction appropriée, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du service.

**8. MATERIEL :**

Les jeunes sont tenus de respecter matériel et locaux, de nettoyer si nécessaire et ranger après utilisation. Toute éventuelle dégradation devra être réparée ou remboursée par le(s) jeune(s) fautif(s) (responsabilité civile).

**9. OBLIGATION SANITAIRE :**

Pour des raisons sanitaires, **il ne sera accepté aucun jeune malade**. Les parents seront prévenus si un jeune présente un état de santé préoccupant. Si nous n'arrivons pas à joindre les parents, les « personnes à contacter en cas d'urgence » notées sur le dossier d'adhésion, seront sollicitées.

Il appartient aux parents de préciser s'il existe un projet d'accueil individualisé (PAI) pour le jeune. Le P.A.I. est valable pour une année scolaire et doit donc être renouvelé chaque rentrée de septembre.

**Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance**. Il appartient aux parents de déterminer si le jeune est apte à gérer lui-même ses médicaments, en fonction des circonstances. Dans le cas où ils seraient laissés au jeune, une décharge devra être rédigée par les parents et confiée à l'animatrice. Faute de décharge, les médicaments ne seront pas laissés au jeune, mais remis en main propre à l'animatrice, **avec l'ordonnance**.

En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel aux services d'urgences. Toute contre-indication médicale devra être notifiée sur la fiche d'adhésion.

**10. TENUE VESTIMENTAIRE :**

Lorsque des activités à caractère sportif sont programmées, le jeune devra s'équiper d'une tenue adaptée. Les vêtements portés par les jeunes devront être également adaptés aux conditions météorologiques, corrects et non provocants.

Vous pouvez retrouver les différentes informations du service enfance/junesse sur : [www.mairie-la-limouziniere.com](http://www.mairie-la-limouziniere.com)